BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2112

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

393 066 766 RCS Lyon.
FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 2019035.00 EUR.
Adresse : 53, Avenue Albert Einstein, 69100 Villeurbanne.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 19 octobre 2026, La société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES, société par actions simplifiée au capital de 2 019 035 euros ayant son siège social 53, avenue Albert Einstein 69100 VILLEURBANNE immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 393 066 766 RCS LYON, et La société HOLDING IERA, société par actions simplifiée au capital de 688 560 euros ayant son siège social 24, chemin des Verrières 69260 CHARBONNIERES LES BAINS immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 849 829 726 RCS LYON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HOLDING IERA par la société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES. La société HOLDING IERA ferait apport à la société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES de la totalité de son actif, soit 3 126 504,88 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 573 518,08 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 2 552 986,80 euros au 30 juin 2026. Toutefois, - en date du 11 septembre 2026, les associés de la Société HOLDING IERA ont décidé une distribution de dividendes d'un montant 373 200,00 euros lors de l'approbation annuelle des comptes clos le 30 juin 2026 ; - en date du 11 septembre 2026, les associés de la Société HOLDING IERA ont décidé une réduction de capital d'un montant de 580 euros par voie d'annulation de 58 actions de 10 euros de valeur nominale auto détenues par la Société dont 570 euros existants à l'actif au 30 juin 2026 ; - depuis la clôture, des dettes diverses d'un montant de 1 217,00 euros ont été comptabilisées. En conséquence, ces trois évènements doivent être déduits de l'actif net apporté définit ci-dessus. L'actif net apporté par la société HOLDING IERA à la société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES s'élève donc à 2 178 000 euros. En rémunération de l'apport net, 14 520 actions nouvelles de 19 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES à titre d'augmentation de son capital social de 275 880 euros et attribuées en totalité aux associés de la société absorbée. La prime de fusion s'élèverait globalement à un montant de 1 902 120 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 000 actions de la société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES pour 4 742 actions de la société HOLDING IERA. La fusion ayant pour conséquence la transmission à la société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE

RHONE ALPES de ses propres titres, elle procédera immédiatement après l'augmentation de capital, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 14 520 actions de la société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES apportées par la société HOLDING IERA, lesdites actions étant annulées. Il sera proposé aux associés de la société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES de décider, outre ladite réduction de capital, l'imputation sur la prime de fusion d'une somme de 1 902 120 euros correspondant à la différence entre la valeur d'apport des actions de la société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES annulées (soit 2 178 000 euros) et le montant de la réduction de capital de la société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES (soit 275 880 euros). La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les associées des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société HOLDING IERA depuis le 1er juillet 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FINANCIERE IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES. La société HOLDING IERA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal des activités économiques de LYON au nom des deux sociétés le 20 octobre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés..

